

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
AGENCE DE REGULATION  
DES TELECOMMUNICATIONS  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
TELECOMMUNICATIONS  
REGULATORY BOARD  
-----

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N°000058 /AAMI/ART/2017 DU 22 MAI 2017

### POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER UNE ETUDE DE FAISABILITE DETAILLEE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN LABORATOIRE D'ESSAIS ET MESURES POUR L'HOMOLOGATION DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS

#### 1. OBJET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AAMI) a pour objet le recrutement d'un cabinet de consultants chargé de réaliser une étude de faisabilité détaillée en vue de la mise en place d'un laboratoire d'essais et mesures pour l'homologation des équipements de communications électroniques à l'Agence de Régulation des Télécommunications..

#### 2. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouverte aux Cabinets de consultants nationaux ou internationaux justifiant des compétences et de l'expérience dans l'installation et l'exploitation des laboratoires d'essais et mesures pour l'homologation des équipements de communications électroniques.

#### 3. PROFIL DU CANDIDAT

Pour soumissionner à cet AAMI, le cabinet doit posséder des compétences dans les domaines suivants :

- Réalisation des études techniques en vue de la mise en place des laboratoires d'essais et mesures pour l'homologation des équipements de communications électroniques;
- Organisation et l'exploitation des laboratoires d'essais et mesures pour l'homologation des équipements de communications électroniques
- Réglementation et normalisation internationales sur les essais et mesures des équipements de communications électroniques soumis à homologation

#### 4. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le cabinet qui sera retenu devra s'engager à réaliser les tâches ci-après :

- Réalisation d'un état des lieux de l'environnement réglementaire, institutionnel et d'exploitation pour les services, réseaux, infrastructures et équipements de communications électroniques;
- Proposition d'un cadre juridique, opérationnel et d'exploitation pour le laboratoire d'essais et mesures à mettre en place pour l'homologation des équipements de communications électroniques ;

- Réalisation des études techniques détaillées et évaluation du coût des investissements pour l'installation et l'exploitation d'un laboratoire d'essais et mesures pour l'homologation des équipements de communications électroniques ;
- Elaboration d'un cahier des charges pour l'acquisition, l'installation et la mise en service des systèmes et appareillages nécessaires pour la mise en place d'un laboratoire d'essais et mesures pour l'homologation des équipements de communications électroniques ;
- Proposition d'un chronogramme d'exécution des composantes du projet.
- Elaboration de(s) Dossier(s) d'Appel d'Offres (DAO) complet(s) y relatif(s).

Pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus, le Consultant devra notamment procéder à :

- la définition des différentes prestations à réaliser ;
- la définition du cadre contractuel desdites prestations ;
- l'identification des différents équipements de communications électroniques à soumettre aux essais et mesures dans le laboratoire pour l'homologation par l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- l'identification des normes et standards internationaux (UIT-T, IEC, ETSI, IEEE, ANSI, etc.) ainsi que de leurs équivalences sur la base desquels les essais et mesures s'effectueront dans le laboratoire ;
- l'évaluation des infrastructures connexes (bâtiments, énergie, etc.), services et ressources humaines existants ;
- la définition des critères de fonctionnement et d'interopérabilité des équipements soumis à homologation avec les réseaux existants sur le plan local ;
- l'identification, la quantification et l'élaboration des spécifications techniques des appareillages, systèmes d'information et services à mettre à place ;
- la définition d'un modèle de rapport de tests par type d'équipements à produire par le laboratoire d'essais et mesures pour certifier l'homologation de l'équipement ;
- l'élaboration des plans et des cahiers de charges pour la construction et/ou l'aménagement des locaux et des installations auxiliaires ;
- l'évaluation des besoins en personnel et l'élaboration des termes de références pour la montée en compétences du personnel ;
- la définition des modalités de gestion administrative et commerciale, d'exploitation du laboratoire à mettre en place ;
- l'évaluation des coûts du projet (investissements, fonctionnement, etc.) ;
- etc.

Le consultant devra tenir compte des lignes directrices contenues dans les publications pertinentes de l'UIT et de l'OMI.

## **5. FINANCEMENT**

Les prestations relatives au présent Appel à Manifestation d'Intérêt seront financées par le budget de l'ART de l'exercice 2017.

## **6. DUREE DE LA MISSION**

La mission sera réalisée sur une période maximale de cinq (05) mois.

## **7. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats sont invités par l'ART à fournir en sept (7) exemplaires les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux volumes :

### **- Volume 1 : Dossier administratif**

Le dossier administratif comprendra les documents suivants :

- a. La déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant ressortir sa raison sociale, son adresse et le cas échéant, les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;
- b. Une pièce en cours de validité justifiant de l'existence légale du Cabinet ;
- c. L'attestation de non exclusion des marchés publics.

**- Volume 2 : Dossier technique**

Le dossier technique devra comprendre :

- a. Une lettre de motivation du Cabinet montrant son intérêt pour la mission ;
- b. Présentation de l'organigramme complet de la structure du cabinet ;
- c. Liste du personnel d'encadrement pour les tâches à exécuter dont un Chef de mission, expert en ingénierie des réseaux des radiocommunications/télécommunications(Bac+5), un ingénieur de génie civil (Bac+5) et un expert en systèmes d'informations appliqués aux réseaux de radiocommunications/télécommunications (Bac+5). Cette liste sera accompagnée pour chaque personne d'un Curriculum Vitae (CV) dûment daté et signé, de la copie (certifiée conforme pour les nationaux) du diplôme, et des références des missions réalisées par les experts (pour chaque projet ou étude, fournir une attestation de participation à la réalisation du projet ou de l'étude ou toute autre pièce justificative) ;
- d. Les références des missions similaires déjà réalisées au cours des dix (10) dernières années accompagnées des copies des premières et dernières pages des contrats ainsi que les procès-verbaux de réception et/ou les certificats de bonne fin ou toute autre pièce justifiant la réalisation de la mission.

**8. CRITERES DE QUALIFICATION**

**- Critères éliminatoires :**

- Dossier administratif incomplet ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note inférieure à 70 points sur 100.

**- Critères essentiels :**

Le dossier de candidature sera évalué sur 100 points et selon les critères ci-dessous :

<b>N°</b>	<b>Critères d'évaluation des soumissionnaires</b>	<b>Notation</b>
<b>01</b>	<b>Présentation du cabinet</b> (Organigramme détaillé de la structure)	<b>10 pts</b>
<b>02</b>	<b>Références dans l'installation des laboratoires d'essais et mesures pour l'homologation des équipements de communications électroniques</b> (6 pts par étude). Fournir 1 <sup>ère</sup> et dernière pages de chaque contrat ou tout autre document délivré par le bénéficiaire attestant de la réalisation de la prestation	<b>18 pts</b>
<b>03</b>	<b>Références dans l'organisation et l'exploitation des laboratoires d'essais et mesures pour l'homologation des équipements de communications électroniques</b> (4 pts par étude). Fournir 1 <sup>ère</sup> et dernière page de chaque contrat ou tout autre document délivré par le bénéficiaire attestant de la réalisation de la prestation	<b>8 pts</b>
<b>04</b>	<b>Références dans la maîtrise de la réglementation et normes internationales applicables sur les essais et mesures des équipements de communications électroniques soumis à homologation</b> (4 pts par étude). Fournir 1 <sup>ère</sup> et dernière pages de chaque contrat ou tout autre document délivré par le bénéficiaire attestant de la réalisation de la prestation	<b>8 pts</b>
<b>05</b>	<b>Références de diagnostic et d'études dans le domaine des télécommunications et des TIC (infrastructures et/ou services)</b> (4 pts par étude). Fournir 1 <sup>ère</sup> et dernière pages de chaque contrat ou tout autre document délivré par le bénéficiaire attestant de la réalisation de la prestation	<b>8 pts</b>

06	<b>Qualifications de l'équipe</b>	<b>43 pts</b>
	<b>a) Chef de mission – expert en en ingénierie des réseaux des radiocommunications/ télécommunications</b>	<b>15 pts</b>
	- Attestation de disponibilité signée par le Directeur général	03
	- Copie du contrat de travail	04
	- Projets ou études menés dans le domaine de l'homologation des équipements de communications électroniques (8 pts à raison de 4 pts par projet ou étude). <i>Pour chaque projet ou étude, fournir une attestation de participation à la réalisation du projet ou de l'étude ou tout autre document attestant de la participation à la réalisation du projet ou de l'étude</i>	08
	<b>b) Expert en génie civil et structures</b>	<b>14pts</b>
	- Attestation de disponibilité signée par le Directeur général	03
	- Copie du contrat de travail	03
	Projets ou études menés dans la planification et la construction des installations et infrastructures passives pour les réseaux de communications électroniques (8 pts à raison de 4 pts par projet ou étude). <i>Pour chaque projet ou étude, fournir une attestation de participation à la réalisation du projet ou de l'étude, ou tout autre document attestant de la participation à la réalisation du projet ou de l'étude</i>	08
	<b>c) Expert en systèmes d'informations appliqués aux réseaux de radiocommunications/télécommunications</b>	<b>14pts</b>
- Attestation de disponibilité signée par le Directeur général	03	
- Copie du contrat de travail	03	
Projets ou études menés en rapport avec les TIC dans le secteur des télécommunications (8 pts à raison de 4 pts par projet ou étude). <i>Pour chaque projet ou étude, fournir une attestation de participation à la réalisation du projet ou de l'étude, ou tout autre document attestant de la participation à la réalisation du projet ou de l'étude</i>	08	
07	<b>Présentation du dossier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommaire (01pt)</li> <li>• Clarté du document (texte et image) (01pt)</li> <li>• Reliure (0,5 pt)</li> <li>• Intercalaire (0,5 pt)</li> <li>• Pagination (01 pt)</li> <li>• Chronogramme d'exécution (01 pt)</li> </ul>	<b>05 pts</b>
<b>Total</b>		<b>100 pts</b>

## 9. DEPOT ET PRESENTATION DES OFFRES

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés de l'ART sise à l'immeuble de la Direction Générale de l'ART situé à la nouvelle route bastos, à Yaoundé B.P. 6132, Tél. : 222 23 03 80/222 23 23 30, Fax : 222 23 37 48, sous pli fermé au plus tard le **12 Juillet 2017** à **12 heures**, heure locale et devront porter la mention suivante :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°**000058**/AAMI/ART/2017 DU**22 MAI 2017** POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER UNE ETUDE DE FAISABILITE DETAILLEE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN LABORATOIRE D'ESSAIS ET MESURES POUR L'HOMOLOGATION DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS »

Passé ce délai, aucune offre ne sera acceptée.

L'enveloppe extérieure anonyme devra contenir deux (02) enveloppes intérieures cachetées.

- Une première enveloppe cachetée dite « **enveloppe A** » marquée comme telle, portant la mention « **Dossier administratif** » ;
- Une deuxième enveloppe cachetée dite « **enveloppe B** » marquée comme telle, portant la mention « **Dossier technique** ».

#### **10. PUBLICATION DES RESULTATS**

Les cabinets ayant obtenu une note supérieure ou égale à soixante-dix (70) points sur cent (100) seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres Restreint.

Les cabinets non retenus pourront retirer leurs dossiers sous quinzaine suivant la publication des résultats de la présente pré-qualification. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

#### **11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire relative au présent Appel à Manifestation d'Intérêt, les Cabinets intéressés peuvent s'adresser aux heures ouvrables à la Direction Technique ou à la Cellule des Marchés de l'ART, sise à l'immeuble de la Direction Générale de l'ART situé à la nouvelle route bastos, à Yaoundé B.P. 6132, Tél. : 222 23 03 80/222 23 23 30, Fax : 222 23 37 48.

#### **Ampliatiions :**

##### **GENERAL**

- *MINMAP* ;
- *ARMP* ;
- *Affichage* ;
- *Cellule des Marchés*.

**LE DIRECTEUR**